

**COMMUNE :** 076 MIRABEAU  
**ARRONDISSEMENT :** 84 APT  
**TRÉSORERIE OU SGC :** SGC DE PERTUIS

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 927 141	32,78	96,68	2 044 000	670 023	32,78	670 023
Taxe foncière non bâties (TFNB)	68 351	24,54	132,86	70 800	17 374	24,54	17 374
Taxe d'habitation (TH)	297 806	8,01	45,95	285 200	22 845	8,01	22 845
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>							
					710 242		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9	10	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	710 242 =	1		
Taxe d'habitation (TH)	710 242			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	15 371			72 935	0	0	-173 810	-85 504

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	710 242	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-85 504	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	624 738
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

À AVIGNON Le 07 MARS 2024

Le 04.24 Pour la Direction des Finances publiques, MICHEL LAFITTE

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 04.24 Pour la Commune, Robert TCHOBDRENOVITOU

Maire de Mirabeau



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâte :

a. Personnes de condition modeste	511
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	71 173
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0

Taxe foncière non bâte : 1 251

Taxe d'habitation :  
a. Dotation pour perte de THLV  
b. Mayotte >>>

Cotisation foncière des entreprises :  
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>>  
b. Base minimum  
c. Locaux industriels  
d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâte :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	295 650

Taxe foncière non bâte :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	11 375
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises  
a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	285 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	23 227
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	15 371

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,736508
d. Taux FB commune 2020	13,66
e. Taux FB département 2020	15,13

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12				
Taxe foncière bâte (TFB)	39,42	38,62	98,55	1,87000	96,68	96,68
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	50,82	56,32	140,80	7,94000	132,86	132,86
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,24	61,13	15,18000	45,95	45,95
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ... la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	9,75
b. Taux maximum de la majo	0,650

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 35,16